



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ASSEMBLEE REGULIERE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE CHAMPLAIN, TENUE LE 8 SEPTEMBRE 2009,  
AU CENTRE DU TRICENTENAIRE, A 20 H**

SONT PRÉSENTS À CETTE ASSEMBLÉE :

- Monsieur Raymond Beaudry
- Madame Sonya Pronovost
- Monsieur Jean-Robert Barnes
- Madame Mireille Le Blanc
- Monsieur Benoît Massicotte
- Monsieur Claude Pintal

réunis sous la présidence de monsieur Marcel P. Marchand, maire.

Monsieur Jean Houde, secrétaire-trésorier, est aussi présent.

2009-09-148

**ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE l'ordre du jour suivant soit accepté tel que présenté :

- 1- Prière.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Adoption du procès-verbal des l'assemblées du 3 août 2009.
- 4- Adoption des comptes à payer.
- 5- Correspondance.
- 6- Rapport du Comité consultatif d'urbanisme.
- 7- Dérogation mineure visant à autoriser le lotissement d'un terrain ayant un frontage de 10.67 mètres au lieu de 30 mètres, sur le lot 201-18
- 8- Dérogation mineure visant à autoriser l'implantation d'un bâtiment résidentiel à 6.1 mètres de la limite ouest du terrain au lieu de 25 mètres sur le lot 373.
- 9- Autorisation d'affichage au 1090-A rue Notre-Dame.
- 10- Modification de l'entrée charretière au 1066, rue Notre-Dame.
- 11- Journée de formation de l'AQU le 19 septembre 2009.
- 12- Avis de motion de la présentation d'un règlement d'emprunt pour les travaux de modification du système d'aqueduc municipal
- 13- Acquisition du lot 305-51.
- 14- Demande de soumissions pour le déneigement des routes
- 15- Installation de 4 luminaires sur la rue Hervé-Toupin
- 16- Appui au projet «Aménagement de loisirs d'aventure en hauteur» du Parc de la Rivière Batiscan
- 17- Demande de modification au programme de supplément de revenu garanti
- 18- Création d'une réserve financière
- 19- Dons :
  - Moisson Mauricie/Centre du Québec
  - Info-Ainés Mauricie
- 20- Acquisition de matériel pour le Centre du Tricentenaire
- 21- Varia :
  - Acquisition de l'immeuble du 971, rue Notre-Dame
  - Appui au maintien du bureau de poste de Champlain



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

- Demande de subvention dans le cadre du volet municipal du pacte rural
  - Exemption de la procédure de consultation pour l'installation d'une antenne de radiocommunications
  - Dépôt d'une pétition
- 22- Période de questions.  
23- Levée de l'assemblée

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-149

**ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE DU  
3 AOÛT 2009**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE le procès-verbal de l'assemblée du 3 août 2009 soit adopté tel que présenté

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-150

**ADOPTION DES COMPTES À PAYER**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

D'autoriser le secrétaire-trésorier à procéder au paiement des comptes apparaissant sur la liste des factures à payer en date du 8 septembre 2009 pour une somme n'excédant pas 138 486.14 \$ pour la Municipalité.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue au cours du mois d'août est déposée.

Note

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Le rapport du comité consultatif d'urbanisme pour l'assemblée du 24 août 2009 est déposé.

2009-09-151

**DÉROGATION MINEURE VISANT À AUTORISER LE  
LOTISSEMENT D'UN TERRAIN AYANT UN FRONTAGE DE  
10.67 MÈTRES AU LIEU DE 30 MÈTRES SUR LE LOT 201-18**

CONSIDÉRANT la demande présentée pour autoriser le lotissement d'un terrain ayant une façade sur rue de 10.67 mètres sur le lot 201-18 ;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que les terrains riverains du fleuve situé dans cette zone doivent avoir un frontage sur rue de 30 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le lot projeté est, par ailleurs, conforme à la réglementation ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE le CCU recommande l'acceptation de la demande ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QUE la demande de lotissement du lot 201-19 avec frontage de 10.67 mètres soit autorisée.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-152

**DÉROGATION MINEURE VISANT À AUTORISER  
L'IMPLANTATION D'UN BÂTIMENT RÉSIDENTIEL À  
6.1 MÈTRES DE LA LIMITE OUEST DU TERRAIN AU LIEU  
DE 25 MÈTRES SUR LE LOT 373**

CONSIDÉRANT la demande pour l'implantation d'un bâtiment résidentiel sur le lot 373 avec une marge de recul latérale du côté ouest de 6.1 mètres au lieu de 25 mètres ;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment projeté sera situé dans une zone agricole et que le fait d'accorder la dérogation demandée implique que le demandeur renonce à l'application des distances séparatrices pour l'épandage des fumiers ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et recommande que le projet soit autorisé ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la dérogation demandée soit acceptée, que l'implantation d'une résidence sur le lot 373-P avec une marge de recul latérale du côté ouest de 6.1 mètres soit autorisée et que les distances séparatrices relatives à l'épandage des fumiers ne s'appliquent pas à cette propriété.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-153

**AUTORISATION D'AFFICHAGE AU 1090-A RUE NOTRE-DAME**

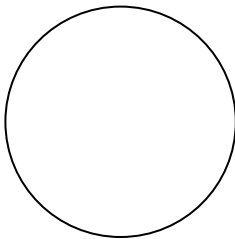
CONSIDÉRANT QU'une demande est présentée pour autoriser un projet d'affichage au 1090-A, rue Notre-Dame ;

CONSDIÉRANT QUE le projet soumis consiste en l'installation d'une plaque de bois de 23 centimètres sur 17 centimètres sur le mur extérieur ;

CONSDIÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs de la réglementation ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE le projet d'affichage déposé pour le 1090-A, rue Notre-Dame soit autorisé tel que soumis.



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-154

**MODIFICATION DE L'ENTRÉE CHARRETIÈRE AU 1066,  
RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été présentée pour modifier l'entrée charretière existante et en ajouter une nouvelle pour desservir la propriété du 1066, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE le CCU a étudié la demande et recommande que seule la partie de la demande qui concerne l'agrandissement de l'entrée charretière du côté ouest d'une longueur d'environ 3 mètres ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Monsieur Benoit Massicotte

QUE l'agrandissement de l'entrée charretière d'une longueur supplémentaire de 3 mètres soit autorisé aux frais du propriétaire.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-155

**JOURNÉE DE FORMATION DE L'AQU LE 19 SEPTEMBRE  
2009**

CONSIDÉRANT que la journée de formation organisée par l'AQU est le 19 septembre 2009 à Saint-Hyacinthe;

CONSIDÉRANT que les membres du CCU de Champlain sont membres de l'AQU ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPROUVÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la Municipalité autorise des membres du CCU intéressés, à participer à la journée de formation et assume les dépenses.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

**AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN  
RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LES TRAVAUX DE  
MODIFICATION DU SYSTÈME D'AQUEDUC MUNICIPAL**

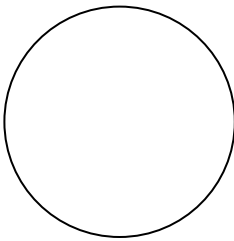
Avis de motion est donné par monsieur Jean-Robert Barnes de la présentation, lors d'une prochaine assemblée de ce conseil, d'un règlement d'emprunt pour les travaux de modification du système d'aqueduc municipal.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-156

**ACQUISITION DU LOT 305-51**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a autorisé la signature d'un contrat pour l'acquisition d'un terrain adjacent à la rue Jacob ;



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

CONSIDÉRANT QUE la rue devra être complétée par l'aménagement d'un espace permettant aux véhicules de tourner et que des travaux devront être réalisés sur cette partie de terrain pour aménager un système de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT QUE le plan déposé par Gilbert Roberge, minute 6759, identifiant la partie de terrain devant constituer l'assiette de la rue par le numéro de lot 305-51 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

QUE la municipalité de Champlain fasse l'acquisition du terrain portant le numéro de lot 305-51.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-157

**DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR LE DÉNEIGEMENT DES ROUTES**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

QU'une demande de soumissions pour le déneigement des routes municipales soit faite conformément aux dispositions de la loi.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-158

**INSTALLATION DE 4 LUMINAIRES SUR LA RUE HERVÉ-TOUPIN**

CONSIDÉRANT QU'une demande a été faite à la municipalité de Champlain pour qu'elle fasse l'installation de 4 luminaires sur la rue Hervé-Toupin;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la municipalité de Champlain fasse l'installation de 4 luminaires sur la rue Hervé-Toupin.

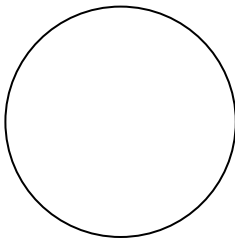
**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-159

**APPUI AU PROJET « AMÉNAGEMENT DE LOISIRS D'AVENTURES EN HAUTEUR » DU PARC DE LA RIVIÈRE BATISCAN**

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Batiscan étudie actuellement la possibilité d'implanter une nouvelle activité identifiée sous le nom « Aménagement de loisirs d'aventure en hauteur » afin de diversifier l'offre touristique de la M.R.C. des Chenaux et de la région de la Mauricie.

CONSIDÉRANT QU'une étude de réalisation démontre qu'un tel projet peut être viable à court terme dans le Parc de la rivière Batiscan ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

CONSIDÉRANT QUE ce projet serait créateur d'emplois et engendrerait des retombées économiques importantes dans la M.R.C. des Chenaux et dans la Mauricie ;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'une telle activité permettrait d'offrir à la collectivité des Chenaux et de la Mauricie une nouvelle activité de plein air emballante ;

CONSIDÉRANT QUE le Parc de la rivière Batiscan verrait sa fréquentation augmenter de façon substantielle avec la mise en place de ces infrastructures d'aventure en hauteur ;

CONSIDÉRANT la popularité sans cesse croissante des activités de via ferrata, tyroliennes et parcours dans les arbres au Québec ;

CONSIDÉRANT QUE l'appui de différents intervenants touristiques, municipaux et autres constituerait un élément déterminant dans le plan d'affaires de ce projet ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Sonya Pronovost  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE la Municipalité de Champlain appui le projet «Aménagement de loisirs d'aventure en hauteur» du Parc de la rivière Batiscan, permettant ainsi à cet organisme d'inclure ce soutien au plan d'affaires du projet.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-160

### **DEMANDE DE MODIFICATION AU PROGRAMME DE SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI**

CONSIDÉRANT QU'un bon nombre de personnes âgées, par manque d'information ou à cause de complications administratives, ne s'inscrivent pas au Supplément de revenu garanti (SRG) et demeurent ainsi privées d'un revenu additionnel et essentiel ;

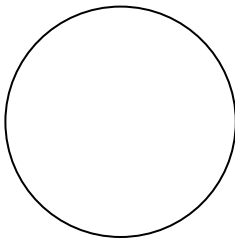
CONSIDÉRANT QUE les personnes âgées ayant droit au SRG ne peuvent recevoir une pleine rétroactivité ;

CONSIDÉRANT QU'un bon nombre de personnes âgées vivant seules n'atteignent pas le seuil de faible revenu au Québec ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

DE demander au Parlement d'apporter les modifications suivantes au Supplément de revenu garanti.

- 1- QU'une inscription automatique se fasse lors de la première demande de Pension de sécurité de la vieillesse (PSV) ;
- 2- QU'une pleine rétroactivité soit accordée à toute personne ayant droit au SRG et qui en aurait été privée depuis l'adoption de la loi sur le Supplément de revenu aux personnes âgées (c.202) en 1971 ;
- 3- QU'une augmentation de 110 \$ par mois soit accordée à toute personne y ayant droit ;



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

4- QU'une période de compassion de 6 mois soit allouée au conjoint survivant, afin de l'aider à réorganiser son quotidien en tant que personne seule.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-161

### **CRÉATION D'UNE RÉSERVE FINANCIÈRE**

CONSIDÉRANT que la municipalité reçoit une compensation pour le lieu d'enfouissement technique situé sur son territoire en plus des frais d'administration en fonction du tonnage de déchets enfouis;

CONSIDÉRANT que la masse totale des déchets enfouis annuellement au LET de Champlain a augmenté de façon importante depuis 2007;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Champlain réalise des surplus budgétaires dus à l'augmentation du tonnage de matières résiduelles enfouis ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Monsieur Benoît Massicotte

QUE le conseil municipal s'engage, en utilisant les surplus générés par les revenus supplémentaires en provenance du LET de Champlain, à créer une réserve financière qui sera utilisée pour financer des projets structurants et durables dont bénéficiera la population locale et à réduire le recours à des emprunts à long terme par la Municipalité.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-162

### **DONS**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pintal

APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

D'accorder à Moisson Mauricie un don de 25 \$ et à Info-Ainés un don de 128 \$

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-163

### **ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LE CENTRE DU TRICENTENAIRE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc

APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

De faire l'acquisition d'un frigidaire d'une valeur de 800 \$ (taxes non incluses)

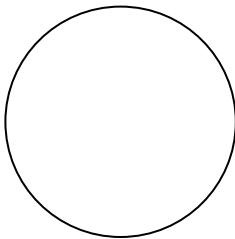
**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-164

### **ACQUISITION DE L'IMMEUBLE DU 971, RUE NOTRE-DAME**

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative Fédérée désire se départir de l'immeuble portant le numéro civique 971, rue Notre-Dame ;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil d'administration de la



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Coopérative Fédérée sont disposés à céder l'immeuble du 971, rue Notre-Dame en contrepartie d'un montant de 140 000 \$ ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain présente une offre d'un montant de 140 000 \$ pour l'acquisition de la propriété du 971, rue Notre-Dame.

**ADOPTÉ** unanimement

Monsieur Benoît Massicotte déclare son intérêt à titre d'administrateur de la Coopérative Fédérée et ne vote pas sur cette proposition.

2009-09-165

**APPUI AU MAINTIEN DU BUREAU DE POSTE**

CONSIDÉRANT qu'une pétition signée par les citoyens de Champlain à l'effet de conserver le bureau de poste de Champlain circule dans la municipalité;

CONSIDÉRANT que la Société canadienne des Postes envisage la possibilité de fermer des bureaux de poste situés dans des municipalités rurales ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal juge qu'il est important de conserver les services implantés sur son territoire ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Claude Pinal  
APPUYÉ PAR : Madame Sonya Pronovost

QUE la Municipalité de Champlain appuie la démarche entreprise pour s'opposer à la fermeture du bureau de poste de Champlain.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-166

**DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU VOLET MUNICIPAL DU PACTE RURAL**

CONSIDÉRANT QUE le volet municipal du pacte rural peut s'appliquer au projet de résidence pour personnes âgées parrainé par « *Résidence Champlainoise* » ;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 10 000 \$ peut être utilisé à chaque année par les municipalités pour des projets structurants ;

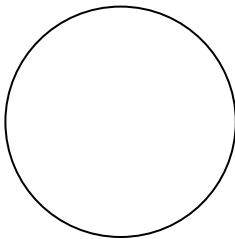
IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes

QUE la Municipalité de Champlain présente une demande de subvention pour les années 2009 et 2010 dans le cadre du volet municipal du pacte rural pour le financement du projet de résidence pour personnes âgées.

**ADOPTÉ** unanimement

2009-09-167

**EXEMPTION DE LA PROCÉDURE DE CONSULTATION POUR L'INSTALLATION D'UNE ANTENNE DE RADIO-**



## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Champlain

### **COMMUNICATIONS**

CONSIDÉRANT QUE Vidéotron Ltée projette l'installation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion sur le territoire de la municipalité de Champlain ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Champlain a pris connaissance du projet d'implantation d'un système d'antenne de radiocommunications et de radiodiffusion, le tout tel que décrit aux plans figurant à l'annexe «A» de la présente résolution pour en faire partie intégrante ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure de CPC-2-0-03 d'Industrie Canada s'applique à l'installation de systèmes d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion, laquelle procédure découle de l'application de la *Lois sur la radiocommunication* ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure CPC-2-0-03 d'Industrie Canada permet à la Municipalité de Champlain d'exempter un promoteur de soumettre à la procédure de consultation un projet d'installation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion qui y serait autrement soumis ;

CONSIDÉRANT QU'après analyse du dossier la Municipalité de Champlain estime qu'il n'est pas nécessaire de procéder à une consultation publique relative au projet d'implantation d'un système d'antennes de radiocommunications et de radiodiffusion présenté par Vidéotron Ltée ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Mireille Le Blanc  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

D'exempter le projet soumis par Vidéotron Ltée et décrit aux plans figurant à l'annexe «A» de la présente résolution pour en faire partie intégrante, de la procédure de consultation, tel que prévu en vertu de la procédure de CPC-2-03 d'Industrie Canada.

**ADOPTÉ** unanimement

Note

### **DÉPÔT D'UNE PÉTITION**

Une pétition a été déposée où apparaissent les noms de plusieurs opposants à la réouverture de l'Abattoir à Champlain.

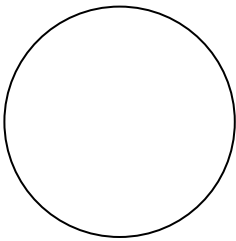
2009-09-168

### **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Jean-Robert Barnes  
APPUYÉ PAR : Monsieur Raymond Beaudry

QUE l'assemblée soit levée et la session close.

**ADOPTÉ** unanimement



**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité  
de Champlain**

Marcel P. Marchand, maire

Je soussigné, Jean Houde, secrétaire-trésorier, certifie qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses mentionnées ci-haut.

---

Jean Houde, secrétaire-trésorier